

Les États-Unis, l'OMC et la gouvernance de la société de l'information

Julien Fournier

Vendredi 26 mars 2010 à 10h30

local A-1715, pavillon Hubert-Aquin,

CEIM - Projet ÉTIC

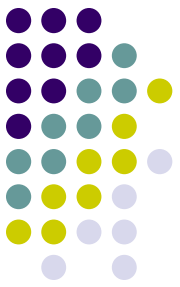
UQÀM

Le commerce électronique



- Selon l'UIT, en 2009, plus de 1,7 milliards de personnes ont surfé sur l'Internet.
- Selon l'OCDE, la moitié des entreprises canadiennes, allemandes et suisses effectuent des achats par Internet.
 - L'OMC définit le e-commerce comme la « production, la distribution, le marketing, la vente ou la livraison de produits et de services par des moyens électroniques ».
 - Marchandises ou biens
 - Produits numériques ou transmissions électroniques
 - Services, dont l'impartition (« outsourcing »)

La gouvernance du commerce électronique



- Trois catégories d'acteurs régissent la gouvernance de l'Internet (Drake 2004):
 - Les réglementations nationales des États
 - Les acteurs privés
 - Peuvent servir de « points de contrôle » (Zittrain 2003)
 - Les organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
et, selon Lawrence Lessig, la *lex informatica*.

Instances internationales de gouvernance du e-commerce

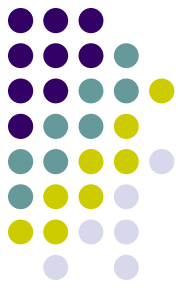


- CNUDCI ou Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- *UN ICT Task Force* ou Groupe de travail des Nations unies sur les TIC
- OCDE ou Organisation de coopération et de développement économiques
- CCI ou Chambre de commerce internationale
- OMC ou Organisation mondiale du commerce

L'Organisation mondiale du commerce



- Les forums sur le commerce électronique
 - Conseil général de l'OMC
 - Cycle de négociation de Doha
 - Groupe de travail sur le commerce électronique
- 1998: Moratoire sur l'imposition de taxes douanières sur les transactions électroniques
 - seulement les « transmissions électroniques » sont exemptées de taxes
 - ne s'applique qu'aux taxes douanières



Classification des transmissions électroniques

GATT

- Considérées comme des biens ou marchandises
- Plus libéral
- Préférence des États-Unis
- Une solution envisagée:
Créer une nouvelle catégorie

GATS

- Considérées comme des services
- Possibilité de maintenir certaines régulations
- Préférence de l'Union européenne
 - mode 1 – commerce transfrontalier
 - mode 2 – consommation à l'étranger

La stratégie des États-Unis



- Libéralisation optimale du commerce électronique
- Libre circulation de l'information-marchandise
- Protection de la propriété intellectuelle
- Le blocage des débats à l'OMC incite les Américains à favoriser l'autorégulation de l'industrie et à former une coalition de pays partageant ses vues sur la gouvernance de la société de l'information.